

## La Fédération culmine dans le style Ponce Pilate.

⇒ royal... mais sous une forme tronquée, qui la vidait totalement de son sens. La ficelle étant un peu grosse, le Conseil d'Etat avait critiqué de manière cinglante ce procédé inadmissible. D'où la nouvelle entourloupe de Willy Borsus, réintroduisant par le soupirail de la circulaire ce que la haute juridiction avait évacué par la fenêtre de l'arrêté royal...

Ne s'arrêtant pas en si bon chemin, les auteurs du communiqué n'hésitent pourtant pas à reprendre à leur compte la fable ressassée par le mi-

nistre Borsus, en affirmant que « le service communautaire est ENCADRÉ [les majuscules ne sont pas de nous] par la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires ». Ce qui, on l'a vu ailleurs dans ce dossier, est une contre-vérité criante, démentie avec véhémence par les organisations représentatives du secteur. Peut-on sérieusement imaginer qu'une institution aussi bien informée que la Fédération ait pu ne pas avoir eu vent de ces retentissantes, et ô combien autorisées, protestations ?

Mais, dès lors qu'on part de ce postulat factice, on peut évidemment continuer à donner dans la méthode Coué : « Nous estimons que la manière dont les choses sont cadrées, pour autant que ce cadre soit respecté, permet d'éviter les éventuelles utilisations abusives d'un

service communautaire. » Ben tiens... Dans ces conditions, faire mine d'avoir eu satisfaction est franchement dérisoire, et indigne de l'organe représentatif des CPAS de Wallonie.

### ... et dédouanement

En guise de conclusion, la Fédération culmine dans le style Ponce Pilate, en ajoutant qu'« il appartient maintenant aux services d'inspection du SPP-IS de veiller à ce que ces garanties soient bien prévues et qu'aucun usager ne se retrouve contraint (même par un simple rapport de forces) à s'engager dans ce type de contrat contre sa volonté ».

Ou comment se dédouaner et se défausser de toute responsabilité, en renvoyant la patate chaude à l'expéditeur. Ce serait donc à l'administration chargée de relayer la politique du mi-

# Surtout éviter la sanction,

Vu le regard très critique que nous portons sur l'attitude de la Fédération wallonne des CPAS vis-à-vis du Service Communautaire, et notre Appel au Boycott, nous avons proposé à son président, Luc Vandormael, de préciser son point de vue sur la question.

Propos recueillis par Denis Desbonnet (CSCE)

**E**nsemble ! : Vous présidez la Fédération wallonne des CPAS, mais aussi le CPAS de Waremmes, qui fut un des premiers à se déclarer hors Service Communautaire. Or, nous avons été très désagréablement surpris par le communiqué qu'a publié votre Fédération, en réaction à l'Appel au Boycott lancé par la Plate-Forme à laquelle nous participons. En effet, on y présente abusivement le Service Communautaire comme « encadré » par la loi sur le volontariat de 2005, ce qui empêcherait soi-disant toute imposition de ce dispositif aux allocataires... Une lecture non seulement inexacte, mais d'un invraisemblable « optimisme » ! Pouvez-vous nous expliquer ce positionnement ?

**Luc Vandormael** : Par rapport à la loi Borsus, de la part de la Fédération, il y a eu en fait une expression en plusieurs temps. Avant qu'elle ne soit votée, nous avons réagi essentiellement sur deux points. D'abord, contre la

systematisation des PIIS, avec toute une série de considérations que je ne rappelle pas ici, puisque ce n'est pas l'objet de cette interview. Et, d'autre part vis-à-vis du Service Communautaire – un sujet controversé, y compris dans nos rangs, je ne le cache pas. On a toutefois avancé aussitôt une demande commune – et ferme :

aussi voir d'où l'on vient, le chemin parcouru. S'il y a une chose qu'on doit reconnaître au ministre, c'est qu'il a obtenu que la mention d'un travail obligatoire (qui, je le rappelle, était la position gouvernementale de départ, sans doute sur pression plus particulière de la N-VA) soit remplacée par l'affirmation du caractère

**Il ne faut pas se faire d'illusions : la relation ne peut être qu'inégale entre un CPAS et son usager.**

que, dans la loi, il soit fait explicitement référence au volontariat. Faute de quoi, si le prestataire décidait à un moment de se retirer, dès lors que le Service Communautaire doit obligatoirement s'inscrire dans un PIIS, cela pourrait mener à une sanction contre lui. Sur ce point-là, on ne pouvait pas être d'accord. Cela dit, il faut

volontaire pour l'usager, et facultatif pour le CPAS. Néanmoins, cela ne nous satisfaisait pas totalement, car nous contestions qu'il s'agisse d'un réel volontariat. Aussi, avons-nous précisé notre revendication, en disant : « Puisque cette notion de volontariat est coulée dans la loi, il faut des mesures d'encadrement », avec

nistre de vérifier qu'il n'y aura aucune imposition dans l'application de sa loi... toute entière conçue par celui-ci pour contraindre « en douce » (façon de parler) les allocataires à signer un Service Communautaire contre leur gré ! Mieux encore : cela, « même par un simple rapport de forces » (on lit en filigrane une piètre tentative de répondre à une des critiques majeures formulées dans notre Appel au Boycott, et reprise dans notre courrier aux CPAS)... Comme si la relation entre les allocataires dépendant des CPAS pour leur élémentaire survie, et ces derniers, investis d'une quasi-omnipotence et d'une très large autonomie dans leur politique, porte ouverte à tous les abus, pouvait jamais être dénuée d'un rapport de forces généralisé, permanent... et totalement inégal !

En outre, cette « ouverture de parapluie » a quelque chose de schizophrénique. Car, par contre, quand le service inspection du SPP Intégration sociale remonte – à raison – les bretelles aux CPAS, en pointant dans ses rapports divers abus envers des allocataires, leurs représentants sont les premiers à crier à « l'injonction paradoxale », voire à la mauvaise foi, de la part du SPP Intégration sociale. Lequel, s'il faut les en croire, les pousserait d'autre part à la faute en les incitant à suivre une politique toujours plus sévère, pour mieux les accuser ensuite d'« en faire trop » en ce sens, lors de ses contrôles (*lire à ce propos l'article p.38*).

Mais ici, voilà que le même service inspection est subitement promu comme le recours tout désigné – et

parfaitement qualifié – contre un « éventuel » usage contraignant du Service Communautaire. Faudrait savoir... Tant qu'à parler de paradoxe et de double discours, c'est un peu l'histoire de l'arroseur arrosé.

Bref ! A lire cette leçon magistrale dans l'art de la dérobaude, on se croirait dans le mauvais remake d'un sympathique film français (moyen), au titre devenu « culte » : *Courage, fuyons !* □

(1) Lire l'article p.44

(2) [www.alterechos.be/boycotter-le-service-communautaire-le-oui-mais-non-des-cpas/](http://www.alterechos.be/boycotter-le-service-communautaire-le-oui-mais-non-des-cpas/)

(3) Communiqué téléchargeable sur [http://www.uvcw.be/no\\_index/cpas/actions/329-37086354583051820171218\\_24933336797476.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/cpas/actions/329-37086354583051820171218_24933336797476.pdf)

(4) Voir « Volontairement obligatoire ou obligatoirement volontaire », *Ensemble !* n° 92, et « Tartuffe au Parlement », *Ensemble !* n° 93.

# garantir le caractère volontaire du travail !

cette exigence d'une référence directe à la loi de 2005.

**Mais, dès lors que le Service Communautaire doit impérativement faire l'objet d'un contrat aussi astreignant qu'un PIIS, avec évaluation et éventuelle sanction, c'est par définition antinomique, tant avec l'esprit de la loi de 2005 que même avec sa lettre ! Celle-ci souligne entre autres que le volontariat consiste en une activité qui est prestée « sans rétribution ni obligation »... La Plate-Forme francophone du Volontariat et le Conseil Supérieur des Volontaires ont d'ailleurs publiquement dénoncé le Service Communautaire comme une instrumentalisation abusive par le ministre de ce concept.**

Sans doute, mais de toute façon, au-delà du PIIS ou d'un contrat quel qu'il soit, il ne faut pas se faire d'illusions : la relation ne peut être qu'inégalitaire entre un CPAS et son usager. Le premier est d'office dans une position de force, face à une personne en situation de pauvreté et qui n'a d'autre choix que de quémander un revenu ou une aide. C'est pourquoi nous plaçons pour que le PIIS soit un outil permettant un accompagnement

social de qualité plutôt qu'un levier de sanctions, mais l'enquête préalable à sa mise en place, réalisée notamment par Abraham Franssen, a montré que les pratiques différaient beaucoup d'un CPAS à l'autre. Maintenant, pour revenir à la position de la Fédération, il faut aussi un peu retracer le contexte dans lequel elle s'inscrit. Une fois que la loi Borsus a été votée, pour ce qui est des PIIS, les CPAS n'ont eu d'autre choix que d'appliquer ceux-ci pour toute nouvelle demande d'aide. Mais,

pour le Service Communautaire, par contre, un certain nombre de CPAS se sont appuyés sur les déclarations du ministre, pour proclamer : « *Dès lors que c'est facultatif, nous nous engageons à ne jamais appliquer ce dispositif.* » Certains ont même fait un peu de zèle, en utilisant comme tribune politique le conseil communal (qui soit dit en passant n'a rien à voir,



Luc Vandormael :  
Notre demande ferme  
était que la loi fasse  
explicitement référence  
à la loi de 2005  
sur le volontariat.

puisque ce genre de décision est du ressort du CPAS, en vertu de l'autonomie qui lui est conférée). Cela, pour y faire voter des motions « anti-Service Communautaire ».

Le ministre s'est rapidement rendu compte qu'on utilisait son propre discours pour mieux contrer son projet, ce qui n'était évidemment pas pour lui plaire. Aussi a-t-il réagi en clamant « *urbi et orbi* » que les CPAS qui annonçaient qu'ils allaient boycotter le

Service Communautaire « interdisaient » dans les faits à leurs usagers de profiter d'une possibilité d'intégration sociale, pourtant offerte par la loi. Et que ce serait d'autant plus scandaleux si ces derniers étaient candidats à un tel service, ajoutant que s'il avait connaissance de tels cas, il interviendrait. Bref, il a « retourné le sac »... en nous désignant comme des obstacles à l'inté-

⇒ gration sociale, des organismes qui voulaient maintenir les gens dans « l'assistantat », etc., etc.

La Fédération que je préside est une institution pluraliste, avec toute la gamme des tendances politiques démocratiques qui y sont représentées – y compris certains partis favorables au Service Communautaire. Le communiqué que vous critiquez est évidemment une position de compromis, qui plus est prise un peu dans l'urgence, pour les raisons que je viens de rappeler. Je peux avoir mon avis en tant que citoyen et comme président du CPAS de ma commune, mais vous comprenez bien que je ne peux ici parler en mon nom propre, pour défendre une position qui ne correspondrait pas au consensus auquel on a abouti en interne à la Fédération.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'à Waremmes, nous avons décidé de ne pas avoir recours au Service Communautaire dans le cadre du PIIS. Ce qui d'emblée écarte toute idée de sanction. Maintenant, il est normal que les CPAS, au cas par cas, essaient de trouver un parcours qui convienne le mieux à leurs usagers – en accord avec eux, bien sûr. Et cela peut, pour quoi pas, comporter des activités

**souhaitait travailler comme volontaire pouvait le faire, sous de très nombreuses formes – mais pas dans un Service Communautaire, par essence contraint et contraignant. Plutôt que de reprendre à son compte les bobards du ministre, dans un communiqué qui affirme que, désormais, la Fédération aurait toutes ses « assurances », grâce à la simple mention abstraite d'un « volontariat »... vidé de son sens.**

**Qui plus est, reprise non dans la loi, ni même dans l'arrêté royal, mais dans une simple circulaire qui n'a aucune validité légale.**

Franchement, moi, mon premier souci, c'est que la Fédération ne se divise pas sur un sujet aussi sensible. Cela, au moment même où on entend à nouveau des appels à la suppression des CPAS. Je rappelle que, dans sa toute première déclaration, lors de la mise sur pied du nouveau gouvernement wallon MR-cdH, Olivier Chastel a à nouveau lancé un ballon d'essai sur ce thème. Certes, il a fait une rapide courbe rentrante, en parlant de « phase transitoire », d'« expériences pilotes », etc. La Fédération a rapidement réagi et nous sommes heureux d'avoir été en partie entendus, même si les CPAS restent

placé dans le contexte médiatique du moment, laisse accroire que nous ne faisons rien pour l'intégration sociale de notre public, alors qu'on parvient à en remettre 17 % à l'emploi ! Je rappelle quand même qu'en Belgique, chaque année, 25.000 personnes émargeant au RIS retrouvent un emploi, et ensuite au moins le droit à la Sécurité sociale, via l'article 60. Et 10.000 rien qu'en Wallonie...

Pas un mot sur ces résultats, non, par contre nous lisons qu'« il faudrait quand même que dans le régime chômage aussi, on instaure une activité utile à la collectivité »... Un élargissement du service communautaire aux chômeurs ? Peut-on laisser passer l'idée que la plupart des demandeurs d'emploi sont heureux de leur sort et qu'il leur serait aisé de trouver un job ? Méconnaissance du secteur ou démagogie ? Car soyons sérieux : sur le plan national, on compte approximativement un bon 150.000 allocataires dépendant du RIS, 400.000 chômeurs complets, 380.000 malades de longue durée pour lesquels la pression se renforce également afin qu'ils reprennent un travail... pas loin du million de personnes ! C'est ça, la réalité économique et sociale de ce pays.

## Que fait-on de la dignité humaine de tous ces laissés-pour-compte qui survivent avec un revenu largement inférieur au seuil de pauvreté ?

dans le cadre du volontariat. Si l'un d'entre eux vient nous trouver en disant : « J'ai entendu parler du Service Communautaire, l'idée me plaît, je pense que je peux m'épanouir là-dedans », on ne va pas lui dire non.

**Si je puis me permettre, là encore, il y a une vraie confusion, sur le plan sémantique. Car, au risque de me répéter, un Service Communautaire qui se déroule « hors PIIS », et donc sans sanction à la clé... ce n'est pas un Service Communautaire ! C'est tout simplement du volontariat, au sens véritable du terme. Et, en fait, cela revient à une forme de boycott qui ne dit pas son nom.**

En quelque sorte, oui : on peut le voir comme ça.

**N'est-ce pas cela que la Fédération aurait dû répondre au ministre Borsus ? Que tout allocataire qui**

menacés à moyen ou long terme.

Tout ça se plaçant dans un climat détestable, où on accuse les CPAS d'être laxistes, d'encourager les gens à se complaire dans la dépendance, etc., etc. De ce point de vue, les déclarations récentes de Mme Greoli, la nouvelle ministre wallonne de l'Action sociale, me semblent encore bien plus inquiétantes. Son discours vise sans doute d'abord à présenter un parti, le mien en l'occurrence, comme vivant de « l'assistantat ». Bon, c'est son droit de le penser, c'est un petit jeu politicien et c'est de bonne guerre... Mais, ce faisant, elle s'en prend aussi plus généralement aux allocataires sociaux et à l'ensemble des CPAS, dont elle affirme qu'« il faudra qu'ils rénovent leurs pratiques » !

Là où Monsieur Borsus a toujours défendu le travail réalisé par les CPAS, ce discours, même s'il doit être re-

Face à ce million d'exclus, on brandit l'argument des « métiers en pénurie »... Il y a 83.000 emplois vacants non pourvus et le taux d'emploi stagne depuis dix ans autour de 67 % (cf. *Le Soir* du 19/7/2017). Cela fait moins de dix pour cent, par rapport à l'ensemble des sans-emploi ! Que fait-on de la dignité humaine, pour tous ces gens laissés-pour-compte qui survivent avec un revenu largement inférieur au seuil de pauvreté ? Vraiment, on fonctionne sur base de slogans, totalement creux. Et il s'agit d'une vraie stratégie : on cherche à culpabiliser les victimes de cette situation socioéconomique, comme si c'était eux, le « problème ».

Alors oui, on doit respecter la loi, mais nous ne pouvons accepter cette vision individualiste exacerbée, qui rend le simple citoyen soi-disant « responsable » de la crise, en « ignorant » qu'il se débat dans notre société, telle qu'elle est. À écouter certains de nos gouvernants, ce sont les exclus, et les institutions qui tentent de les aider, comme nous, les CPAS, qui seraient les grands fautifs. C'est inadmissible ! □